



## REGLEMENT DE PRET

Le Service aux Collectivités Jeunesse est un service du Réseau des idées – Médiathèques de Tourcoing qui met gratuitement à la disposition des structures éducatives tourquennoises un fonds de livres de jeunesse pour des enfants de 0 à 12 ans environ.

Les écoles maternelles et élémentaires de Tourcoing peuvent ainsi emprunter :

- **Un lot B.C.D. (150 livres) et une sélection pour l'école (150 livres maximum) et ce, pour la durée de l'année scolaire maximum**
- et
- **70 documents par enseignant pour une durée de 3 mois maximum**, éventuellement renouvelables.

**Dans tous les cas, tous les livres devront être rapportés au plus tard à la fin de l'année scolaire.**

- ◆ **Pour l'inscription** : le directeur de l'établissement devra renvoyer le bulletin d'inscription (téléchargeable sur le portail de la Médiathèque dans *Professionnels de l'enfance / Ecoles / Infos pratiques / Bulletin d'inscription*) complété, daté et signé. Le directeur indiquera le nom des personnes exerçant dans son école qu'il autorise à emprunter sous sa responsabilité. Il est invité à renvoyer ce bulletin **dès que possible** pour permettre les prêts aux enseignants de son école dès leur première visite, que ce soit sur la carte B.C.D., sélection pour l'école, ou sur les cartes nominatives des enseignants.  
Le bulletin, ainsi que les cartes sont valables pour une année scolaire.
- ◆ **Les prêts et retours** se font uniquement **sur rendez-vous** auprès du service au 03.59.63.42.81 (**permanence téléphonique du lundi au samedi de 9h00 à 12h00**).  
L'entrée du service est au **24 rue Famelart** (se présenter à la grille et sonner).  
La liste des documents empruntés sera remise à l'intéressé ou à défaut envoyée par mail à l'école.  
Les emprunteurs peuvent :
  - soit choisir eux-mêmes leurs livres dans le fonds,
  - soit bénéficier à la demande d'une valise thématique ou d'un autre type de sélection de livres. Dans ce cas, un délai d'une semaine est nécessaire pour répondre au mieux à la demande.Une valise thématique est un ensemble de documents, de livres principalement (albums, romans, bandes dessinées, contes, documentaires, poésies, livres de travaux manuels...) sur le thème donné et parmi lesquels l'enseignant peut choisir ce qui lui convient.  
Le catalogue du service est consultable sur le site de la médiathèque : [www.tourcoing.fr/mediatheque](http://www.tourcoing.fr/mediatheque) dans le menu *Professionnels de l'enfance / Recherche documentaire*.  
Une boîte électronique permet de contacter le Service aux Collectivités Jeunesse pour toute demande de renseignements, pour compléter une demande de sélection ou transmettre une liste de titres (après prise de rendez-vous et dans un délai raisonnable) : [lecture-publique-jeunes@ville-tourcoing.fr](mailto:lecture-publique-jeunes@ville-tourcoing.fr)  
Cette adresse ne pourra en aucun cas être utilisée pour une prise de rendez-vous.  
**Il est important de venir muni de cabas ou de caisses qui faciliteront le transport des documents.**
- ◆ **Des outils d'animation sont empruntables pour les écoles** (lisettes-carpettes, kamishibai, jeux, expositions...). Se renseigner auprès du service pour connaître la liste du matériel à disposition et les modalités de prêt (pour plus de détails, voir le site de la médiathèque : [www.tourcoing.fr/mediatheque](http://www.tourcoing.fr/mediatheque) dans le menu *Professionnels de l'enfance / Outils d'animation*).
- ◆ Le Service aux Collectivités Jeunesse est un **Relais doc' Canopé** : vous pouvez vous y faire livrer les ressources Canopé (anciennement CRDP) et y restituer vos documents. Plus d'informations sur le site de la médiathèque : [www.tourcoing.fr/mediatheque](http://www.tourcoing.fr/mediatheque) dans le menu *Professionnels de l'enfance / Ecoles / Relais doc' Canopé*).
- ◆ **En cas de retard**, l'enseignant recevra une lettre de rappel l'invitant à régulariser sa situation au plus vite, faute de quoi les prêts ultérieurs pourraient être provisoirement suspendus.  
L'emprunteur s'engage à veiller à ce que les utilisateurs respectent les livres et les restituent.  
**L'école s'engage à remplacer tout document rendu inutilisable ou perdu.**

**Rappel** : Toute réparation même légère sera **obligatoirement** faite par la médiathèque qui utilise pour ce faire un matériel professionnel. Il est particulièrement **interdit** de recoller avec un adhésif courant les morceaux d'une page déchirée.